

Inscription scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Ce dossier vous permet d'inscrire votre enfant dans une des cinq écoles de Boulazac Isle Manoire. L'école est le lieu **d'apprentissage, d'échange, de transmission et de valeurs** qui fondent notre République laïque. Comme l'a si bien dit Nelson Mandela, « *L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde* ».

Pour que chaque élève de la commune puisse évoluer dans les meilleures conditions, **nous investissons chaque année.**

La nouvelle école Yves Péron a ouvert en 2021 et l'école Alice Milliat d'Atur en 2022. Celle de Saint Laurent sur Manoire la rentrée 2025. L'année 2026 a aussi été marquée par la transformation de la halle Jules Dubois en salle sportive, et l'acoustique de la cantine de Sainte Marie de Chignac va être améliorée. Cette année, les études pour la restructuration de l'école Joliot Curie ont été lancés, et les travaux commenceront début 2027.

Au-delà de la qualité des équipements, nous nous efforçons d'offrir un **environnement propice à l'épanouissement** :

- En maintenant, malgré la suppression des aides financières, des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits** pour les familles pour initier les enfants à des pratiques culturelles, artistiques et sportives..., encadrés par une quinzaine d'intervenants associatifs et du personnel municipal qualifié ;



- En proposant des **repas équilibrés**, confectionnés par les cuisiniers municipaux, à partir de **produits frais**, à hauteur de 65% en bio. Démarche saluée par l'obtention du Label Territoire BIO Engagé en 2024 ;
- En mettant à disposition des **équipes enseignantes** : des ATSEM, deux bus municipaux, des équipements sportifs, la médiathèque, le cinéma...
- En soutenant les **associations de parents d'élèves financièrement et matériellement.**

Bonnes vacances d'été à tous les enfants et rendez- vous à la rentrée !

La Maire,
Fanny Castaignède



Contact

Le service
Enfance & Jeunesse
est à votre disposition :

☉ Du lundi au vendredi
de 9h-12h / 13h30 à 17h30

☎ 05 53 35 59 77

✉ enfance.jeunesse@boulazacislemanoire.fr

Mode d'emploi pour une première inscription scolaire à Boulazac Isle Manoire



J'ai demandé l'inscription de mon enfant dans la commune.



L'inscription a été acceptée.



Quelles démarches dois-je faire à partir de maintenant ?



1 La mairie vous transmet le dossier

Le Service enfance et jeunesse vous transmettra :

- Le **certificat d'inscription**.
- La **Fiche d'inscription** à compléter.
- Le **Règlement intérieur**.
- La **demande d'autorisation de prélèvement**.
- Le **Guide de l'écologiste**.
- La liste des **documents à fournir**.
- Les **codes d'accès** au Portail Citoyen pour créer votre compte.

Ces documents sont aussi disponibles sur le site de la ville et le Portail Citoyen.

2 Retournez le dossier complet avant le 5 juin

Vous devez retourner en mairie, mairie déléguée, ou déposer sur le Portail Citoyen la Fiche d'inscription complétée et l'ensemble des documents demandés.

3 Saisie de votre dossier

Le Service enfance et jeunesse saisie l'ensemble des informations et procède à l'inscription de votre enfant au Péri-scolaire et à la cantine, selon vos souhaits.

4 L'école vous contacte

L'école reçoit de la part la mairie :

- Le **certificat d'inscription**.
- Les **informations** que vous avez renseignées dans le Formulaire de demande d'inscription scolaire.

L'école vous contacte pour vous convier à une **journée portes ouvertes** ou vous proposer un rendez-vous pour **visiter l'école et rencontrer l'enseignant** avant la rentrée.

5 Infos rentrée

L'école vous transmettra l'information sur les jours et modalités pour la rentrée scolaire.

6 Rentrée scolaire

Attention !

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire ou au centre de loisirs, vous devez contacter :

Transport scolaire

↓
Périmouv

Centre de loisirs

↓
le Grand Périgueux